

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Parc Morelon
04800 GREOUX-LES-BAINS
04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Année 2022-2023

Objet : accompagnement des enfants qui pratiquent une activité sportive, culturelle les mercredis.

Madame, monsieur,

L'accueil de loisirs encourage la pratique d'activités éducatives, culturelles et sportives. Dans ce cadre nous proposons aux familles d'organiser un accompagnement des enfants inscrits dans une activité le mercredi.

Cependant, <u>aucun accompagnement</u> ne pourra être assuré pendant le temps du repas soit <u>de 11h30 à 13h00.</u>

Si votre enfant est inscrit à une de ces activités, vous devez remplir la partie de la fiche sanitaire concernant l'accompagnement de celui-ci.

Attention:

Lorsque le centre organise une sortie à la journée ou un pique-nique, il faut prévenir à l'avance si votre enfant participe ou non à son activité de club.

Auquel cas, il faut vous organiser ce jour là pour accompagner et ramener votre enfant au centre.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Parc Morelon
04800 GREOUX-LES-BAINS
04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Autorisation parentale pour un accompagnement à une activité Extrascolaire du mercredi année 2022-2023

Je soussigné(e) Mr, Mme, Nqui pratique l'activité		•	enfant
Les mercredis de Autorise Mr, Mme, Mlle En qualité de		,	ueil de loisirs à :
☐ Accompagner mon enfan☐ Accompagner mon enfan☐ Ramener mon enfant à l'a	t à son activité àh et		l de loisirs àh
La personne qui prendra e personnel ?			le transporter dans un véhicule
	□ oui Fa	□ non ait à Gréoux-Les-Bain	s, le
Signatures : Responsable de l'enfant	Le directeur		Personne autorisée

de l'accueil de loisirs

à prendre en charge l'enfant



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Parc Morelon
04800 GREOUX-LES-BAINS
04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Signature:

Autorisation parentale Pour un accompagnement à une activité du mercredi Lors d'une activité exceptionnelle à l'accueil de loisirs

Lorsque l'accueil de loisirs Morelon organise une sortie exceptionnelle ou un pique-nique.
Je soussigné(e)choisi de :
\square Ne pas inscrire mon enfant ce jour (prévenir la direction au maximum le jeudi avant 12h précédant le mercredi en question).
☐ Autoriser l'accueil de loisirs à ne pas conduire mon enfant à son club.
□ M'organiser pour accompagner et ramener mon enfant à son club (si les enfants sont à l'accueil de loisirs)
Fait à Gréoux-Les-Bains, le